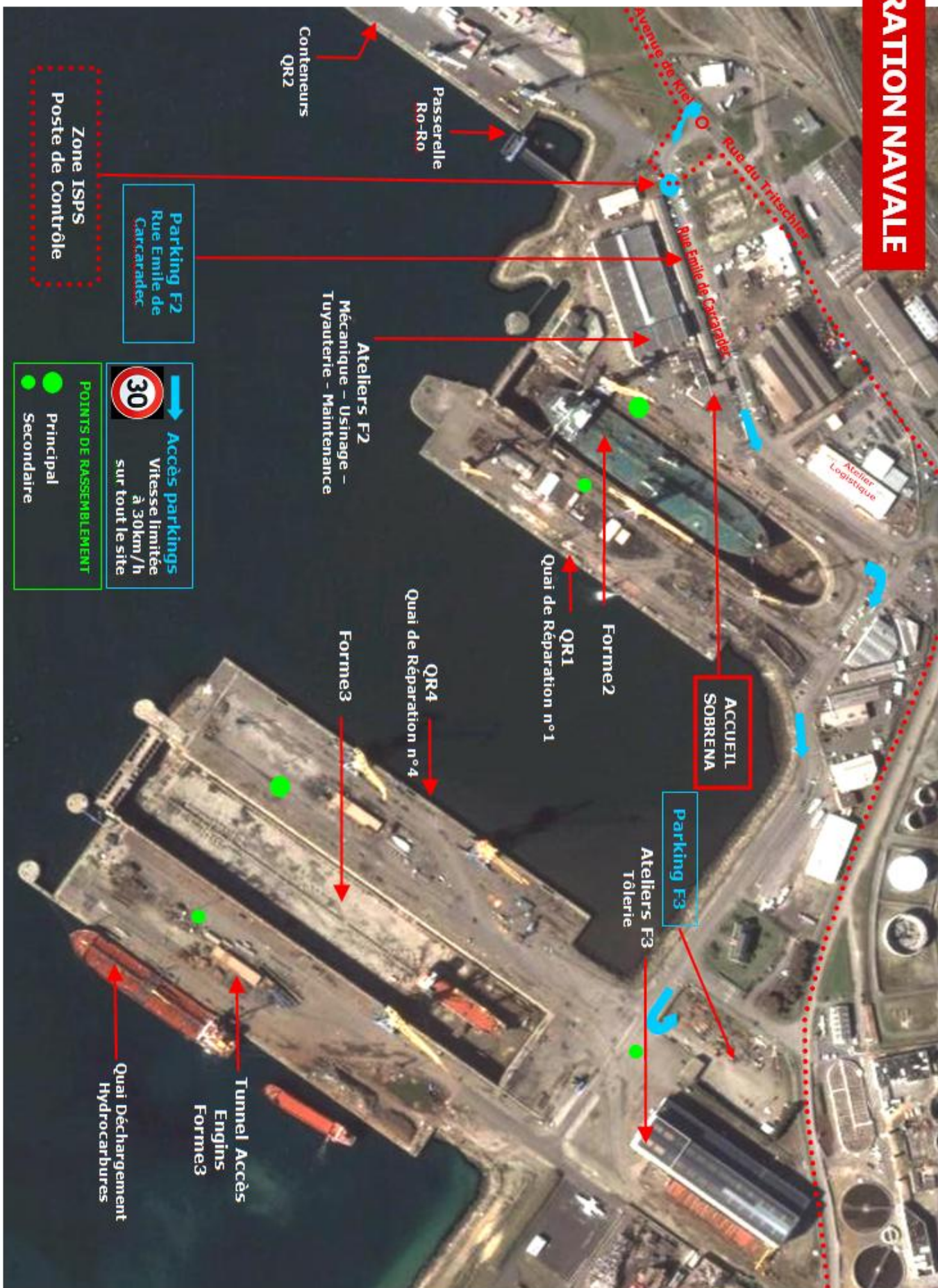


REPARATION NAVALE



Consignes de sûreté et sécurité en zone de réparation navale

Vous entrez en zone ISPS Réparation Navale ...

La zone ISPS, International Ship & Port Security Facilities, répond aux obligations fixées par le Code International Maritime.

Le règlement destiné à assurer la sûreté des navires et des installations portuaires est affiché au poste de gardiennage. Les Officiers de Police Portuaire veillent au respect de ces consignes.

Les activités portuaires et de réparation navale présentent des risques pour votre sécurité et votre intervention peut également générer des risques pour les autres intervenants.

... prenez contact avec votre Donneur d'Ordre Portuaire Autorisé :

Il lui appartient de vous accueillir au poste de garde et de vous donner toutes les instructions et les consignes nécessaires.

Quais et abords

Les activités portuaires et de réparation navale présentent des risques. Pour votre sécurité et celle des autres intervenants, vous devez respecter les consignes de prévention.



Vitesse limitée à 30 km/h sauf indication plus restrictive.



Véhicules particuliers : Stationnement interdit aux abords des formes et quais.
Stationnement interdit sur les voies de grues et à proximité des coupées.



Grues : attention aux déplacements.
Circulation et stationnement interdit sous les charges.



Zone de dégazage et de transfert d'hydrocarbures : accès réglementé.
Risques d'explosion.



Pas de consommation d'alcool ni de drogues.



Projections de peinture : les opérateurs déclinent toute responsabilité.

Port des EPI adaptés



Casque



Chaussures de sécurité



Lunettes



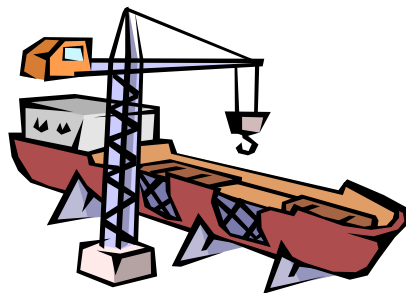
Vêtements de protection



Gants

Sur les quais
A bord





Accès aux navires Avant de monter à bord

- Demandez les consignes d'accès à votre Donneur d'Ordre Portuaire Autorisé.
- Navires en réparation : avant toute intervention, présentez vous au Coordinateur de Sécurité, joignable au Poste de Sécurité, à la coupée.



Interdiction de fumer à bord.

Numéros à contacter en cas d'urgence :

POMPIERS	18 ou 112
CAPITAINERIE	02 98 33 41 41
	06 64 48 13 96
	VHF canal 12 (bord)
CCI	02 98 46 23 80
SOBRENA	02 98 43 43 43
Poste de garde	02 98 33 28 99